

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah, Ar-Rahman,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans le
bas monde mais uniquement aux croyants dans l'au-delà,
Ar-Rahim, Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
que davantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés à notre maître
Mouhammad ainsi que la préservation de sa communauté de
ce que le Messager de Allah craint pour elle.*

Khoutbah n° 858

Le vendredi 4 mars 2016 correspondant au 24 *jumada l-'oula* 1437 de l'Hégire

Les bienfaits de Allah, apparents et non-apparents

La louange est à Allah, le Seigneur des mondes, Il nous a fait grâce de cette religion, Il nous a inspiré la foi en Lui et la certitude, Il nous a fait grâce de la bonne santé, de l'argent et des enfants, nous Le remercions *ta^ala* pour ces bienfaits et nous utilisons Ses bienfaits pour Le remercier. Nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres, celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le seul dieu et qu'Il n'a pas d'associé, Lui Qui n'a pas de début à Son existence et Qui n'a pas de fin à Son existence, Lui Qui est *Adh-Dhahir*, rien n'est donc au-dessus de Lui, et Qui est *Al-Batin*, rien n'est donc en-dessous de Lui, Lui Qui existe de toute éternité avant le temps et l'endroit, Qui a créé l'endroit et a fait s'écouler le temps, Qui ne change donc pas de ce qu'Il est de toute éternité, Il existe ainsi sans endroit et le temps ne s'écoule pas sur Lui.

Je témoigne que notre maître et notre éminence, notre guide et notre modèle, la cause de notre joie, *Mouhammad*, est l'esclave de Allah et Son Messager, celui qu'Il a élu et qu'Il agréé le plus, celui qui veillait les nuits pour remercier son Seigneur pour les bienfaits qu'Il lui a accordés, alors que Allah lui pardonne tout [petit] péché passé ou à venir qu'il aurait pu faire. Il est celui qui dit :

((أَفَلَا أَكُونُ عَبْدًا شَكُورًا))

(*'afala 'akounou ^abdan chakoura*) ce qui signifie : « *Ne serais-je donc pas un esclave qui remercie ?* » Que Allah honore donc et élève davantage en degré notre maître *Mouhammad*, le Prophète qui ne lisait pas et n'écrivait pas, ainsi que tous ses frères prophètes et envoyés et qu'Il les apaise quant au sort de leurs communautés.

Après cette introduction, je vous recommande, ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, *Al-^Aliyy Al-Qadîr*, de persévérer sur la religion éminente qu'Il agrée et d'œuvrer conformément au *Qour'an* honoré et à la *Sounnah* du Prophète, que lui soient destinées les meilleures invocations d'élévation en degré et les plus complètes demandes de préservation de sa communauté.

Allah ta^ala dit dans le *Qour'an* honoré :

﴿ وَإِنْ تَعُدُّوا نِعْمَةَ اللَّهِ لَا تُحْصُوهَا إِنَّ اللَّهَ لَغَفُورٌ رَحِيمٌ ﴾

[*sourat An-Nahl* / 18] (*wa'in ta^ouddou ni^mata l-Lahi la touhsouha 'inna l-Laha laghafouroun Rahim*) ce qui signifie : « **Si vous énumérez les bienfaits de Allah, vous ne pourriez pas les compter, certes Allah est Celui Qui accorde beaucoup de pardon, Celui Qui est très miséricordieux envers les croyants.** »

Il convient, frères de foi, que nous remercions *Allah* pour les bienfaits dont Il nous a fait grâce et dont nul autre que Lui ne sait le nombre.

Ces bienfaits, esclaves de Dieu sont de deux sortes : les bienfaits apparents et les bienfaits cachés, tout comme *Allah* dit :

﴿ وَأَسْبَغَ عَلَيْكُمْ نِعْمَهُ ظَاهِرَةً وَبَاطِنَةً ﴾

[*sourat Louqman*/20] (*wa'asbagha ^alaykoun ni^amahou dhahiratan wabatnatan*) ce qui signifie : « **Il vous a accordé énormément de bienfaits, certains apparents, certains cachés.** »

Il est rapporté d'un des savants dans le *tafsir* qu'il a fait de ce verset, que les bienfaits apparents sont ce que l'on voit de ses yeux chez les gens, comme la richesse, le pouvoir, la beauté, l'accomplissement des actes de bien. Et les bienfaits cachés sont les bienfaits que l'on trouve en soi-même, comme la connaissance de Dieu, la bonne certitude, mais aussi toutes les épreuves que *Allah ta^ala* repousse de Ses esclaves.

Parmi les bienfaits de la première catégorie, ceux qui sont apparents, il y a la bonne santé, la descendance, l'argent, l'honneur, mais aussi les fleuves, la pluie, les récoltes, le bétail, l'eau fraîche et bien d'autres choses. Il est un devoir, pour celui qui est responsable, de remercier *Allah* pour ces bienfaits. Le remerciement de *Allah*, chers frères de foi, a lieu en s'abstenant d'utiliser les bienfaits de *Allah* dans la désobéissance à *Allah* et en s'abstenant de mécroire en Lui et en Ses Messagers. Quelqu'un qui s'acquitte du remerciement de cette manière-là, c'est un esclave qui remercie son Seigneur.

Quant à celui qui remercie *Allah* par sa langue mille fois, mais qui utilise les bienfaits de *Allah* dans la désobéissance à *Allah*, il n'aura pas remercié son Seigneur tout comme il se doit.

Sachez qu'au Jour du jugement, nous serons interrogés. Il est rapporté dans le *hadith* de *Abou Barzah Al-^Aslamiyy* que le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((لا تَزُولُ قَدَمًا عَبْدٍ يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يُسْأَلَ عَنْ عُمُرِهِ فِيْمَ أَفْنَاهُ وَعَنْ عِلْمِهِ فِيْمَ فَعَلَ وَعَنْ مَالِهِ مِنْ أَيْنَ
اِكْتَسَبَهُ وَفِيْمَ أَنْفَقَهُ وَعَنْ جِسْمِهِ فِيْمَ أَبْلَاهُ))

[rapporté par At-Tirmidhiyy dans ses *Sounan*, qui l'a jugé *sahih*] (*la tazoulou qadamā ^abdin yawma l-qiyamati hattā yous'ala ^an ^oumourihī fīma 'afnah wa^an ^ilmihī fīma fa'al wa^an malihī min 'ayna ktasabahou wafīma 'anfaqah wa^an jismihī fīma 'ablah*) ce qui signifie : « **L'esclave ne quittera pas sa position au Jour du jugement avant d'avoir été interrogé à propos de sa vie, à quoi il l'a passée ; à propos de sa science, ce qu'il en a fait ; à propos de son argent, d'où il l'a acquis et dans quoi il l'a dépensé ; à propos de son corps, en quoi il l'a utilisé.** »

D'après *Abou Hourayrah*, que *Allah* l'agrée, le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((أَوَّلُ مَا يُحَاسَبُ بِهِ الْعَبْدُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَنْ يُقَالَ لَهُ أَلَمْ أُصِحِّحْ لَكَ جِسْمَكَ وَأَرْوِكَ مِنَ الْمَاءِ الْبَارِدِ))

[rapporté par Al-*Hakim* dans *Al-Moustadrak*, qui l'a jugé *sahih*] (*'awwalou ma youhasabou bihi l-'abdou yawma l-qiyamati 'an youqala lahou 'alam 'ousihha laka jismak, wa'arwika mina l-ma'i l-barid*) ce qui signifie : « **La première des choses à propos de laquelle l'esclave sera interrogé au Jour du jugement c'est qu'il lui sera dit : n'est-ce pas que Je t'ai donné un corps en bonne santé ? N'est-ce pas que Je t'ai donné de l'eau fraîche à boire ?** »

Alors demande des comptes à ta personne, mon frère en Islam, et réfléchis bien si tu t'es acquitté du remerciement pour ces bienfaits comme il se doit.

Parmi les bienfaits cachés, chers frères de foi, il y a le bienfait éminent, auquel nul autre bienfait n'équivaut, à savoir la foi en Dieu et ce qui s'en suit comme soumission à Dieu, comme amour des vertueux, comme bonne certitude, comme amour de la science et ce qui est de cet ordre.

La foi en *Allah* et en Son Messager, c'est le capital du musulman, c'est le plus éminent, le meilleur et le plus haut des bienfaits qui soient accordés à l'être humain.

Celui à qui le bas monde a été accordé mais à qui la foi ne l'a pas été, c'est comme si rien ne lui avait été accordé. Et celui à qui la foi a été accordée sans que rien de ce bas monde ne lui soit accordé, c'est comme s'il n'avait été privé de rien.

Ainsi, d'après *^Abdou l-Lah Ibnou Mas^oud*, le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((إِنَّ اللَّهَ يُعْطِي الدُّنْيَا مَنْ يُحِبُّ وَمَنْ لَا يُحِبُّ وَلَا يُعْطِي الدِّينَ إِلَّا لِمَنْ أَحَبَّ))

[rapporté par l'*Imam Ahmad* dans son *Mousnad*] (*'inna l-Laha ^azza wajalla you'ti d-dounia man youhibb waman la youhibb wala you'ti d-din 'il-la liman 'ahabb*) ce qui signifie : « **Certes Allah ^azza wa jall accorde le bas monde à qui Il agrée et à qui Il n'agrée pas et Il n'accorde la religion qu'à celui qu'Il agrée.** »

Et parmi les bienfaits qui sont une manifestation du bienfait de la foi et qui apparaissent à travers les organes de la personne, il y a l'accomplissement des devoirs et l'abandon des péchés et le rajout des actes surrogatoires.

Le bienfait de la foi est caché mais ses conséquences transparaissent sur les organes et les membres.

La foi est une condition pour l'acceptation des bonnes œuvres. Ainsi d'après [^]A'ichah, que *Allah* l'a agréé, elle a dit : « J'ai dit : Ô Messager de *Allah*, *Ibnou Joud'an* vivait dans la *jahiliyyah*, il entretenait les relations avec ses proches parents et donnait à manger aux pauvres, est-ce que cela lui sera profitable ? » il a dit ﷺ :

((لا يَنْفَعُهُ إِنَّهُ لَمْ يَقُلْ يَوْمًا رَبِّ اغْفِرْ لِي خَطِيئَتِي يَوْمَ الدِّينِ))

[rapporté par *Mousslim* dans son *Sahih*] (*la yanfa'ouhou 'innahou lam yaqoul yawman Rabbi ghfir li khati'ati yawma d-din*) ce qui signifie : « **Cela ne lui sera pas profitable car il n'a jamais dit un jour : Seigneur pardonne-moi mon péché au Jour du jugement** » c'est-à-dire qu'il n'est pas mort sur la foi, il n'avait pas connu *Allah ta'ala* et n'avait pas cru à la résurrection après la mort.

Celui qui meurt sans être musulman viendra au Jour du jugement sans avoir aucune bonne action, car il n'a pas connu *Allah* et n'a pas cru en Lui.

Quant au musulman qui n'a pas remercié *Allah* pour Ses bienfaits et qui est mort en faisant partie des grands pécheurs, Il est sous la volonté de *Allah* : s'Il veut, Il le châtie et s'Il veut, Il lui pardonne.

Quant à celui à qui *Allah* a accordé la force d'obéissance et qui a remercié *Allah* pour Ses bienfaits, apparents et cachés, en se soumettant à l'ordre de *Allah* de sorte à accomplir les devoirs, se garder des péchés et utiliser les bienfaits de *Allah* dans l'obéissance à son Seigneur, sa rétribution sera dans l'au-delà la félicité éternelle qui ne prendra jamais fin et ne s'interrompra jamais.

Allah ta'ala dit :

﴿ إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ أُولَٰئِكَ هُمْ خَيْرُ الْبَرِيَّةِ (7) جَزَاؤُهُمْ عِنْدَ رَبِّهِمْ جَنَّاتٌ عَدْنٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ ذَلِكَ لِمَنْ خَشِيَ رَبَّهُ (8) ﴾

[*sourat Al-Bayyinah/7 et 8*] ('inna l-ladhina 'amanou wa'amilou s-salihati 'oula'ika houm khayrou l-bariyyah jaza'ouhoum 'inda Rabbihim jannatou 'adnin tajri min tahtihā l-'anhar khalidina fiha 'abada radiya l-Lahou 'anhoum waradou 'anh dhalika liman khachiya Rabbah) ce qui signifie : « **Certes ceux qui ont été croyants et qui ont accompli les bonnes œuvres, ceux-là sont les meilleures des créatures, leur rétribution de la part de leur Seigneur ce sont des jardins d'Éden, dans lesquels coulent des fleuves, ils y resteront éternellement, Allah les a agréés et ils se sont satisfaits de Dieu, ceci est réservé à ceux qui craignent leur Seigneur.** »

Ces gens-là seront les plus heureuses des créatures, car *Allah ta'ala* les a agréés tout comme ils se sont satisfaits de Lui.

Et l'agrément de *Allah* est l'un de Ses attributs, ce n'est pas comme l'agrément d'une des créatures. L'agrément de *Allah* signifie la volonté de faire grâce et d'accorder des bienfaits.

Quant à la satisfaction des esclaves de leur Seigneur, c'est en raison de leur croyance en Lui, ils se sont soumis à Sa prédestination, ils ont abandonné toute objection contre Lui dans quoi que ce soit qui puisse leur arriver, ils ont au contraire patienté, en accomplissant les devoirs, en abandonnant les péchés, ils se sont abstenus d'utiliser les bienfaits de *Allah* dans Sa désobéissance, ils ont patienté face aux épreuves qu'ils ont subies, leur rétribution est que *Allah* les a agréés, bonheur à eux, bonheur à eux !

Nous demandons à *Allah* qu'Il nous accorde une fin heureuse, qu'Il nous accorde de gagner le Paradis, d'être préservé de l'enfer et de venir à Son jugement alors qu'Il nous agrée.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, coursTolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	138, rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 95 71 69
	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93